



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/637
19 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance au peuple palestinien

Note du Secrétaire général

Dans sa résolution 43/178 du 20 décembre 1988, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de charger le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) de superviser le développement du programme d'assistance économique et sociale au peuple palestinien et de lui rendre compte, à sa quarante-quatrième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés dans l'application de la résolution. Le rapport établi conformément à cette demande figure en annexe à la présente note.

Annexe

Assistance au peuple palestinien

1. Dans sa résolution 43/178 du 20 décembre 1988, intitulée "Assistance au peuple palestinien", l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de charger le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) de superviser le développement du programme d'assistance et de fournir au Centre les fonds nécessaires pour recruter 20 experts en vue d'établir, en étroite collaboration avec l'Organisation de libération de la Palestine, un programme adéquat en tenant compte de l'Intifada du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de ses répercussions, et de lui rendre compte à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés dans l'application de la résolution.

2. Comme suite à cette résolution, le Centre a tenu une réunion avec des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine et sélectionné des experts, le but étant a) de délimiter le champ du programme d'assistance au peuple palestinien, b) d'identifier les différentes questions et propositions de projets qui figureront dans le rapport à l'Assemblée générale et c) de choisir les experts appelés à établir les parties du rapport consacrées à des questions de fond.

3. Les participants à la réunion sont convenus de la portée du programme d'assistance et ont identifié, à cet égard, 30 propositions concrètes de projets dont la formulation sera confiée à des experts. Au nombre de ces propositions il convient de mentionner :

a) Un projet pilote pour l'amélioration du conditionnement du savon à l'huile d'olive;

b) La création d'une minoterie;

c) Le renforcement des chambres de commerce et d'industrie de la Rive occidentale, de Jérusalem et de la bande de Gaza;

d) L'implantation d'une usine de teinture et d'impression des textiles;

e) La création d'un établissement de crédit agricole;

f) La fabrication de bandes de plastique pour l'agriculture irriguée;

g) La mise en place d'un fonds de sécurité sociale;

h) La création d'une usine de bois aggloméré;

i) L'implantation d'une usine d'aliments pour nourrissons;

j) La création d'une usine de produits alimentaires en poudre et en tube;

k) La reconstruction de maisons démolies;

/...

- l) La solution des problèmes d'approvisionnement en eau de Gaza;
- m) Le forage de puits pour l'irrigation et l'usage domestique;
- n) L'implantation d'une usine de papeterie;
- o) La production d'engrais à partir des eaux usées;
- p) La création d'une banque du logement;
- q) La restauration de la vieille ville de Jérusalem;
- r) La mise en place de systèmes d'information et l'appui à ces systèmes;
- s) La mise au point de méthodes d'enseignement nouvelles;
- t) La production de matériaux de construction bon marché;
- u) L'élaboration de programmes d'enseignement pour les établissements d'enseignement supérieur;
- v) La fourniture d'une assistance technique pour la mise en culture de terres marginales;
- w) Le recyclage de la ferraille;
- x) L'amélioration de la qualité des boîtes servant à conditionner l'huile d'olive;
- y) La production d'aliments pour le bétail à partir de tourteaux d'olives et de déchets d'agrumes et d'autres denrées;
- z) La création de centres de santé maternelle et infantile et le développement de ceux qui existent déjà;
- aa) La rééducation des personnes handicapées;
- bb) La mise en place d'un fonds d'assurance maladie;
- cc) La publication de documents sur l'histoire et la culture palestiniennes;
- dd) La production de fruits secs.

4. Au moment de l'élaboration du présent rapport, 26 propositions de projets avaient été reçues des experts chargés de leur formulation. Ces propositions sont résumées dans l'appendice au présent rapport. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) présentera les résumés des quatre propositions de projets restantes à l'Assemblée générale dans un additif au présent rapport, dès qu'il les aura reçus.

5. On trouvera ci-après le résumé des renseignements reçus de différents organismes et institutions des Nations Unies comme suite aux dispositions de la résolution 43/178.

Programme des Nations Unies pour le développement

6. Ces 10 dernières années, le PNUD a exécuté dans le territoire palestinien occupé quelque 18 projets de coopération technique dont le budget total s'est élevé à 5 millions de dollars. Ces projets étaient consacrés à la formation et à la mise en place d'institutions dans un vaste éventail de domaines. Le PNUD exécute actuellement dans le territoire palestinien occupé une quinzaine de projets dont le budget total s'élève à plus de 15 millions de dollars. Son programme d'assistance au peuple palestinien comprend toute une série de projets portant sur la mise en valeur des ressources humaines, le développement industriel (production d'huile d'olive, techniques de la céramique et du verre, industrie légère et conditionnement des légumes), l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau des villages, l'évacuation et le recyclage des eaux usées, le renforcement des établissements d'enseignement et de santé, l'assistance aux municipalités et l'organisation d'un cours sur la création d'entreprises.

7. Les projets soumis, pour approbation, aux autorités israéliennes visent à mettre en place des organisations féminines (notamment pour la réalisation de 10 sous-projets relatifs à la production qui seront exécutés en collaboration avec des organisations féminines de la Rive occidentale et de la bande de Gaza) et à développer l'aviculture.

8. Un certain nombre de projets en cours d'élaboration portent sur l'irrigation au goutte à goutte et par aspersion, l'irrigation et l'approvisionnement en eau potable, la création de centres de commercialisation, la transformation du raisin, le développement de la production laitière, l'assistance à l'industrie du plastique et l'assistance aux pêcheurs de la bande de Gaza (phase II).

9. En outre, le PNUD propose les projets suivants : services d'approvisionnement en eau potable - bande de Gaza; irrigation de la région d'Auja; élevage du bétail; centres d'équipement agricole; zone industrielle - Gaza; mise au point de matériel d'irrigation au goutte à goutte; installations de conditionnement, de classement et de stockage de produits alimentaires; transformation de produits alimentaires; développement de la petite entreprise; développement de la grande entreprise; assistance aux municipalités; création de centres commerciaux; dispensaires de villages; services d'ambulance; renforcement des établissements de santé; construction de réseaux d'égouts; création de centres de formation pour techniciens médicaux; bourses de spécialisation en médecine; formation professionnelle dans le domaine de l'agriculture; autobus scolaires; cours polytechniques et de secrétariat à Gaza.

10. Un certain nombre de pays et d'organisations [Canada, Etats-Unis, Italie, Japon, Tunisie et Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND)] participent à l'exécution du programme d'assistance au peuple palestinien auxquelles elles apportent des contributions spéciales. Ce

/...

programme est destiné exclusivement à la population du territoire palestinien occupé. Il est à noter que le Conseil d'administration du PNUD a autorisé le Programme à fournir une assistance technique et sous forme d'équipement à la population du territoire palestinien occupé. Actuellement, il est envisagé d'élargir le programme, en collaboration étroite avec l'OLP, comme l'ont demandé le Conseil économique et social et l'Assemblée générale dans leurs résolutions relatives à la question. On notera également que le PNUD a cessé de fournir une assistance à Israël depuis que ce pays a volontairement renoncé à son chiffre indicatif de planification à la fin du premier cycle de programmation (1972-1976).

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

11. L'UNRWA fournit aux réfugiés palestiniens dans le territoire occupé (Rive occidentale et bande de Gaza), ainsi qu'au Liban, en République arabe syrienne et en Jordanie des services d'enseignement, de santé et de secours. Le rapport du Commissaire général à l'Assemblée générale contient un compte rendu complet des activités de l'Office 1/. En bref, le programme d'éducation de l'UNRWA prévoit neuf années d'enseignement général, une formation professionnelle et technique, une formation pédagogique avant l'emploi et en cours d'emploi et l'octroi de bourses d'études supérieures. Le programme bénéficie de l'assistance technique de l'Unesco. Plus de 130 000 enfants fréquentent les écoles de l'UNRWA dans le territoire palestinien occupé. Sur les 98 écoles que gère l'Office dans la Rive occidentale, 90 ont été fermées sur ordre des autorités israéliennes dès les premiers mois de l'Intifada, mais ont rouvert leurs portes en juillet 1989. Les 145 écoles que gère l'UNRWA dans la bande de Gaza sont restées ouvertes tout au long de l'Intifada, mais leur activité a été gravement perturbée par les grèves, les couvre-feux et les troubles.

12. Le programme de santé de l'UNRWA comprend des services de médecine curative et préventive, des services d'assainissement dans les camps de réfugiés et un service d'alimentation d'appoint. Le programme bénéficie de l'assistance technique de l'OMS. Parmi les faits nouveaux importants dans la Rive occidentale, il convient de mentionner la construction d'un nouveau centre de santé maternelle et infantile à Arroub et l'aménagement d'une nouvelle aile chirurgicale à l'hôpital de l'UNRWA (Qalqilia). Dans la bande de Gaza, il convient de mentionner l'ouverture d'une clinique dentaire au Centre sanitaire de Rimal (ville de Gaza) et deux dispensaires d'ophtamologie à Jabalia et Khan Yunis.

13. Dans le cadre de son programme de secours, l'UNRWA fournit une aide matérielle (vivres, couvertures, vêtements et petites sommes d'argent) aux réfugiés qui sont chroniquement incapables de subvenir à leurs propres besoins ("cas de réfugiés les plus nécessiteux"). Le Département des services de secours est également responsable du travail social, des activités féminines, des stages de formation pour adultes, des activités d'enseignement et de formation en faveur des personnes handicapées, de la promotion des projets relatifs aux activités rémunératrices, de l'assistance aux réfugiés dans les situations d'urgence et de la fourniture d'installations pour les activités préscolaires. Le budget total des programmes ordinaires d'enseignement, de santé et de secours de l'UNRWA s'élève en 1989 à environ 87 millions de dollars.

/...

14. Pour répondre aux besoins supplémentaires engendrés par l'Intifada et les mesures de rétorsion israéliennes, l'UNRWA a lancé un programme de mesures exceptionnelles. Compte tenu du grand nombre de personnes blessées au cours de l'Intifada, le programme médical a été considérablement élargi. Dans la bande de Gaza, cinq dispensaires restent à présent ouverts 24 heures sur 24 et les autres fonctionnent avec deux équipes; dans la Rive occidentale, 16 dispensaires opèrent avec deux équipes. Des fournitures et du matériel médical d'appoint et 13 véhicules servant à l'évacuation des blessés ont été achetés, et les sommes versées aux hôpitaux au titre du financement de leurs coûts et les subventions qu'ils reçoivent ont été augmentées. En outre, des spécialistes médicaux (notamment des chirurgiens orthopédistes) ont été recrutés et un programme de physiothérapie, financé en grande partie par l'UNICEF, est en cours dans cinq dispensaires de la bande de Gaza et un dispensaire de la Rive occidentale.

15. Les services d'aide sociale ont été développés le but étant d'aider les familles des personnes tuées, rendues invalides ou détenues, et de faire face aux profondes incidences économiques de l'Intifada. Des vivres supplémentaires sont fournis aux nécessiteux aussi bien dans la Rive occidentale que dans la bande de Gaza, et environ 2 000 familles pauvres ont reçu des dons en espèces. Au nombre des autres mesures exceptionnelles prises, il y a lieu de mentionner l'élargissement du programme d'alimentation d'appoint de l'UNRWA qui dessert maintenant 38 000 nouveaux bénéficiaires et la fourniture d'une assistance générale, pour laquelle il a été fait appel à un plus grand nombre de fonctionnaires internationaux. Le budget du programme de mesures exceptionnelles pour 1989 s'élève à environ 21 millions de dollars.

16. L'UNRWA a également lancé un programme d'aide élargi comprenant un certain nombre de projets visant à améliorer des conditions de vie dans les territoires occupés. Il est prévu de consacrer à ces activités un montant de 65 millions de dollars, sur une période de trois ans, montant dont près de 30 millions de dollars ont été déjà reçus ou annoncés. L'une des plus hautes priorités du programme d'aide élargi est d'assurer aux réfugiés vivant dans 27 camps de la Rive occidentale et de la bande de Gaza des logements décentes et un environnement sain. En conséquence, d'énormes efforts sont déployés pour réparer et reconstruire les logements des réfugiés et améliorer la qualité des travaux de réfection.

17. La bande de Gaza est confrontée à une grave situation en matière d'approvisionnement en eau potable. Les deux principaux problèmes sont la salinité croissante de l'eau et la pollution par les eaux usées, en conséquence de la surconsommation et du manque d'installations de traitement. Dans le cadre du programme d'aide élargi, l'UNRWA a l'intention de faire installer deux usines de désalement à osmose inversée dans les régions les plus touchées, à savoir celles de Rafah et de Khan Younis. Le programme prévoit en outre l'application de plans d'assainissement et d'évacuation des eaux usées et des déchets, la mise en place de nouvelles installations sanitaires et l'amélioration de celles qui existent déjà, la création de centres au titre des programmes en faveur des femmes et le renforcement de ceux déjà en place, le lancement de programmes élargis d'auto-assistance et d'activités rémunératrices, l'exécution de programmes de formation, l'octroi de bourses, des mesures concernant la logistique et l'amélioration des installations des organismes fournissant des services.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

18. Durant la période 1988-1989, le travail accompli par la CNUCED a consisté à :

- a) suivre et analyser les politiques et mesures des autorités israéliennes d'occupation qui ont une incidence sur l'économie du territoire palestinien occupé,
- b) étudier l'impact de telles politiques sur les secteurs économiques clefs et examiner les solutions pratiques proposées, y compris les propositions concernant l'assistance technique destinée à améliorer les résultats de ces secteurs;
- c) mettre en place une base de données de façon à assurer la diffusion d'informations sur l'économie du territoire palestinien occupé. Au nombre des activités menées, il y a lieu de mentionner une analyse de l'évolution récente de la situation économique dans le territoire palestinien occupé (TD/B/1221), qui fait une large place aux incidences du soulèvement palestinien (Intifada) et aux mesures israéliennes connexes.

19. L'étude approfondie de la CNUCED sur le commerce extérieur palestinien sous l'occupation israélienne contient une analyse des résultats du commerce extérieur de la région et un examen de ses possibilités d'expansion. L'étude comporte des données qui serviront à définir les domaines d'activité et les fonctions du centre de commercialisation que la CNUCED, le Centre du commerce international et le PNUD doivent prochainement mettre en place dans le territoire palestinien occupé. Dans le cadre des efforts qu'elle consacre à la création d'une base de données sur l'économie du territoire palestinien occupé, la CNUCED a produit les documents suivants : "Selected statistical tables on the economy of the occupied Palestinian territory (Rive occidentale et bande de Gaza)" (UNCTAD/RDP/SEU/2) et "Data base extracts of economic issues and related Israeli practices in the occupied Palestinian territory (Rive occidentale et bande de Gaza, 1987-1988)" (UNCTAD/RDP/SEU/3).

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

20. Depuis 1984, l'assistance de l'UNICEF aux mères et aux enfants palestiniens s'est concentrée sur six secteurs : a) vaccination; b) thérapie de réhydratation par voie orale; c) formation d'accoucheuses traditionnelles; d) création et gestion de quatre centres de développement de l'enfant; e) formation d'agents sanitaires de villages et f) formation de moniteurs de jardins d'enfants.

21. A l'heure actuelle, l'UNICEF exécute également des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les villages du district d'Hébron les plus démunis en coopération avec la Société du Croissant-Rouge palestinien. Dans le domaine des soins de santé primaires pour les réfugiés vivant dans les territoires occupés, l'UNICEF fournit à l'UNRWA, pour contribuer au développement des activités de vaccination, des vaccins, des seringues et des aiguilles, un appui logistique et du matériel pour la chaîne du froid. En outre, l'UNICEF met en oeuvre un projet de physiothérapie pour les enfants palestiniens de Gaza atteints de fractures des bras ou des jambes. Le projet vise à identifier des physiothérapeutes palestiniens qualifiés dont on perfectionnera les techniques thérapeutiques et qui seront affectés aux principaux centres de santé ou hôpitaux des huit camps de l'UNRWA.

/...

22. L'actuel cycle du programme de l'UNICEF (1988-1991) tend essentiellement à maintenir ou à étendre à d'autres régions, en coopération avec les ONG locales et étrangères, les expériences réalisées avec succès dans le domaine de la survie et du développement de l'enfant. C'est ainsi que des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement seront étendus à d'autres régions démunies telles que la vallée du Jourdain, la partie septentrionale de la Rive occidentale et Gaza. Un projet d'éveil du jeune enfant fondé sur l'initiative personnelle sera également entrepris sur la Rive occidentale à titre de projet pilote, et sera répété ailleurs selon les résultats de l'évaluation. On craint que les activités de vaccination et autres activités essentielles à la survie de l'enfant n'aient souffert du fait des conditions qui règnent actuellement dans les territoires occupés. L'UNICEF cherchera à les relancer par l'intermédiaire de l'UNRWA et des organisations non gouvernementales opérant dans la région. L'UNICEF envisage également la possibilité d'étendre à la Rive occidentale, en coopération avec l'UNRWA, le projet de physiothérapie de Gaza.

23. Pour ce qui est du financement des programmes en cours (1988-1991), qui exigent environ 1 500 000 dollars, l'UNICEF en a assuré la mise en route au moyen de ses ressources ordinaires. Des fonds supplémentaires de l'ordre d'un million de dollars sont encore nécessaires.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

24. Les activités récentes de la CESAO en faveur du territoire palestinien occupé ont porté sur les secteurs de l'industrie et de l'élevage. Il convient de signaler en particulier la préparation en 1989 d'une enquête sur le secteur industriel de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Cette enquête visait à identifier les problèmes et les contraintes du développement industriel et comprenait des recommandations sur la manière de surmonter les principaux obstacles au développement industriel dans le territoire occupé. Dans le secteur de l'élevage, deux études de pré faisabilité ont été exécutées en 1989 : une intéressante un projet de production laitière et l'autre un projet de stations géotechniques, tous deux sur la Rive occidentale.

25. En outre, la CESAO participe avec l'Organisation arabe de développement industriel et le Département économique de l'OLP aux préparatifs d'une conférence de solidarité avec l'industrie dans le territoire palestinien occupé. La conférence vise notamment à formuler des propositions pour encourager le développement industriel par la promotion de profils de projets choisis, ainsi que par des contacts avec les gouvernements, les organisations et les particuliers afin qu'ils fournissent une assistance technique et financière au développement industriel dans les territoires occupés.

Organisation internationale du Travail

26. L'OIT entreprend en faveur des travailleurs arabes des territoires occupés des activités qui relèvent de son domaine de compétence et portent plus spécialement sur la liberté d'association, la non-discrimination, l'emploi, la formation professionnelle, les conditions de travail, la sécurité sociale et tout autre aspect qui peut avoir des répercussions sur le travail et les possibilités d'emploi de la population arabe.

27. Le programme de coopération technique de l'OIT porte essentiellement sur trois grands domaines : formation professionnelle en général, formation d'entrepreneurs et formation syndicale. Des projets ont également été lancés dans d'autres secteurs, en rapport avec les activités des femmes dans le domaine des coopératives et des activités visant à aider les handicapés. D'autres activités encore ont trait aux remplacements qui pourraient être nécessaires à la suite des perturbations du marché du travail, à la réintégration professionnelle des personnes qui ont été en prison, à la sécurité et à l'hygiène du travail, à l'assistance aux organisations de travailleurs agricoles et aux services de vulgarisation 2/.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

28. La FAO exécute deux projets visant à perfectionner la formation du peuple palestinien. Dans le cadre de l'un de ces projets financés par le Programme de coopération pour le Proche-Orient, la FAO a prévu trois bourses de formation au niveau des études supérieures en économie agricole et en production animale. Dans le cadre du deuxième projet, également financé par le Programme de coopération pour le Proche-Orient, dans le cadre de la Campagne mondiale de la FAO contre la faim, la FAO fournit des consultants pour de courtes périodes et du matériel audio-visuel à l'Université libre d'Al Qods afin de l'aider à mettre au point son programme d'enseignement et des programmes de développement agricole et communautaire.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

29. L'ONUDI a participé à la mise au point et à l'exécution d'un certain nombre de projets de coopération technique pour le peuple palestinien dans le territoire occupé. Parmi les projets qui ont été menés à bien, il convient de mentionner une étude sur la création d'une banque palestinienne de développement industriel et une étude de faisabilité sur une conserverie d'agrumes. Un projet visant à identifier des projets industriels prioritaires exécutés en coopération avec l'Université de Bir Zeit (Rive occidentale) est maintenant terminé. D'autres activités récentes de l'ONUDI comprennent un projet d'assistance préparatoire intitulé "Assistance à l'industrie du plastique", qui vise à définir les besoins liés à la création d'un laboratoire d'expérimentation du plastique et à un programme de formation connexe. En octobre 1989, l'ONUDI a l'intention d'organiser à Vienne un séminaire sur le secteur industriel palestinien, qui tiendrait compte des récents développements économiques et autres dans le territoire occupé. Parmi les autres activités prévues, on mentionnera un programme de formation qui sera exécuté au Centre international de perfectionnement professionnel et technique de l'OIT à Turin (Italie) en 1990, et la participation à la réunion de solidarité avec le peuple palestinien qui doit se tenir en 1989 ou au début de 1990.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

30. Le PNUE a procédé, en coopération avec l'OMS, à l'élaboration du projet intitulé "Cours de formation sur l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la santé à l'intention des spécialistes de l'hygiène du milieu travaillant avec le peuple palestinien". La durée du projet est de 25 mois - février 1989 à février 1991 - et le coût total est de 57 500 dollars.

/...

31. L'objectif à court terme de ce projet est de faciliter la formation aux techniques de lutte contre la pollution et de gestion des maladies liées à l'environnement dans les camps et agglomérations de réfugiés palestiniens, afin de lutter plus efficacement contre les maladies liées à l'environnement. L'objectif à long terme est d'améliorer l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène alimentaire en vue de faire échec aux maladies diarrhéiques et autres maladies hydriques dans les camps de réfugiés palestiniens.

32. Le Conseil d'administration du PNUE a adopté à sa quinzième session la décision 15/8 intitulée "Etat de l'environnement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés", par laquelle il a prié le Directeur exécutif d'établir un rapport complet sur l'état de l'environnement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, à partir de données et d'informations pertinentes émanant de la population de ces territoires ainsi que des Etats concernés et d'organisations régionales et internationales. Le Directeur exécutif a entrepris des consultations en vue de la préparation du rapport.

Organisation mondiale de la santé

33. A la quarante-deuxième Assemblée mondiale de la santé, qui s'est tenue en mai 1989, deux résolutions ont été adoptées - la résolution WHA42.1, intitulée "Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation mondiale de la santé, présentée par la Palestine", et la résolution WHA42.14, intitulée "Conditions sanitaires de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine".

34. Une mission de l'OMS a été envoyée dans les territoires occupés du 7 au 20 juillet 1989 pour déterminer les besoins sanitaires prioritaires en vue de fournir une assistance accrue au peuple palestinien.

35. Un plan d'action de deux ans qui sera établi à partir du dernier trimestre de 1989 en consultation avec les diverses parties concernées, mettra particulièrement l'accent sur les soins de santé primaires. Le plan comprendra également l'assistance nécessaire pour renforcer les structures de soins médicaux secondaires et d'urgence, le personnel sanitaire, certains aspects des soins médicaux tertiaires et des opérations d'urgence et de secours, ainsi que l'assistance en matière de formation et de recherche.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

36. Depuis plusieurs années, Habitat établit chaque année deux types de rapports à présenter, les uns à l'Assemblée générale et les autres à la Commission des établissements humains. La première catégorie de rapports - établis conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social - porte sur divers aspects des conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé et sur l'assistance au peuple palestinien. La deuxième catégorie - établie conformément aux résolutions de la Commission des établissements humains - a trait aux besoins en logements du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé.

/...

37. Les plus récents de ces rapports sont les suivants :

a) Le rapport du Secrétaire général (A/44/534) devant être présenté à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale conformément à la résolution 42/190 en date du 11 décembre 1987 intitulée "Conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés". Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de procéder à une étude approfondie sur les besoins futurs d'infrastructure du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967;

b) L'autre rapport, établi pour être présenté à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, est le présent rapport (A/44/637);

c) Le rapport du Directeur exécutif (HS/C/12/2/Add.3), qui a été présenté à la Commission des établissements humains à sa douzième session (Cartagena de Indias (Colombie), 24 avril-3 mai 1989) conformément à la résolution 10/14 de la Commission intitulée "Logement des sans-abri dans les camps palestiniens au Liban". La résolution priait le Directeur exécutif d'établir une étude sur les travaux de reconstruction à effectuer dans les camps palestiniens au Liban et de la soumettre à la Commission à sa douzième session;

d) Habitat procède actuellement à la préparation d'un autre rapport conformément à la résolution 12/11 de la Commission intitulée "Conditions de logement du peuple palestinien dans les territoires occupés", dans laquelle la Commission a prié le Directeur exécutif de mettre au point à l'intention du peuple palestinien et en coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine une stratégie nationale de développement du logement pour l'an 2000, fondée sur la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 et tenant compte des besoins en logements d'un futur Etat palestinien indépendant et de lui soumettre le rapport pertinent à sa treizième session ou avant.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

38. Le FNUAP a alloué pour la période 1986-1990 une somme de 230 780 dollars à titre d'appui à six bourses d'études universitaires en démographie et sujets connexes. Ce projet fait partie du programme financé par le PNUD en vue de perfectionner les connaissances du personnel enseignant des universités des territoires occupés.

39. Le FNUAP a alloué 91 035 dollars en 1987-1988 pour appuyer les activités de recherche et de formation dans le domaine de la santé maternelle et infantile dans les centres collaborateurs de recherche en matière de services de santé de l'OMS. Les objectifs à long terme du projet sont de renforcer la capacité des services de santé de la Rive occidentale et de Gaza pour entreprendre des recherches sur les systèmes sanitaires aux niveaux des soins de santé primaires et de l'aiguillage des malades vers les services appropriés, et appuyer les initiatives relatives à des projets de recherche (y compris l'évaluation des services), notamment en matière de santé maternelle et infantile.

/...

40. Le FNUAP a alloué 14 636 dollars pour une étude des données disponibles en ce qui concerne la santé maternelle et reproductive et les services sanitaires destinés aux réfugiés palestiniens, pour mettre au point un plan visant à étendre le programme de l'UNRWA en matière de santé et de nutrition maternelle et infantile, et pour formuler les propositions de projets concernant l'appui que le FNUAP pourrait apporter à l'exécution d'un tel programme. Un atelier de formulation de projets relatifs à un programme élargi de santé maternelle sur la Rive occidentale et à Gaza doit avoir lieu du 21 au 28 septembre 1989.

41. Le FNUAP a également financé plusieurs missions consultatives techniques accomplies par le conseiller régional en démographie et en statistiques démographiques de la CESAO auprès du Bureau central de statistique palestinien en vue d'établir un rapport sur les résultats de l'enquête relative aux revenus et aux dépenses des ménages, de participer à un séminaire sur ces résultats, et d'aider à la conception d'un service de la population et de la recherche qui doit être créé au Bureau central de statistique palestinien. Ces conseillers ont également travaillé avec le Comité mixte jordano-palestinien en vue de mettre au point une enquête administrative sur les camps, de former des enquêteurs qui travailleront sur le terrain, de donner des conseils au sujet de la création d'une banque de données et d'aider à la création d'un bulletin de statistique qui sera publié par le Comité mixte. Les missions consultatives techniques ont eu lieu au cours des six premiers mois de l'année 1989, et une assistance sera également fournie avant la fin de l'année.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 13 (A/44/13 et Add.1).

2/ Pour de plus amples informations sur les activités de l'OIT ayant trait à la situation des populations de ces territoires au cours des 11 dernières années, voir OIT, Activités de l'OIT à l'égard de la discrimination en matière d'emploi et de profession (GB.243/CD/3/3), mai-juin 1989, et OIT, Rapport du Directeur général, appendices (vol. 2), soixante-seizième session, 1989, p. 45 à 49.

APPENDICE

Résumé des propositions de projet

1. Production d'aliments du bétail à partir de déchets agricoles

Généralités

1. La production animale dans le territoire palestinien occupé se heurte à de graves difficultés. Les prix des produits d'alimentation animale importés montent en flèche et les Palestiniens ne disposent guère de terres pour le pâturage intensif ou pour la production de cultures fourragères. Le coût des produits d'alimentation animale représente actuellement près de 50 % du coût total de production. Il existe toutefois de nombreuses autres activités agricoles produisant des déchets qui ne sont pas utilisés ou qui ne le sont pas efficacement. La fiente de volaille, les tiges de maïs, la pulpe d'olive et de nombreux autres déchets qui sont souvent enfouis dans la terre pour servir d'engrais ou jetés aux ordures ou au rebut pourraient être scientifiquement traités et mélangés et donner d'utiles produits pour l'alimentation du bétail. Par exemple, une usine en Israël produit des aliments pour le bétail à 40 dollars la tonne tandis que le produit équivalent sur la Rive occidentale coûte 178 dollars la tonne.

Proposition

2. Il est proposé de construire sur la Rive occidentale et à Gaza cinq unités de production d'aliments du bétail qui produiraient un total de 50 000 tonnes de produits d'alimentation animale par an, soit le tiers environ de la demande totale dans le territoire palestinien occupé. Chaque unité de production serait spécialement construite de manière à utiliser les types d'intrants disponibles et à traiter chacun d'eux au préalable. Le projet permettrait : a) de réduire la dépendance vis-à-vis des produits d'alimentation animale importés; b) de diminuer les coûts de production et c) de jouer un rôle écologique utile. L'accroissement de la rentabilité augmenterait les revenus locaux et renforcerait également l'agriculture qui deviendrait ainsi une importante source d'emploi. Le projet comporterait six parties intégrées :

- a) Evaluation des matières premières dans chaque région et établissement d'une formule qui tienne compte des matériaux disponibles dans chaque région;
- b) Formation d'entrepreneurs locaux à l'exploitation et à la gestion des unités de production;
- c) Formation d'un certain nombre de spécialistes à la nutrition animale;
- d) Réalisation d'études de faisabilité sur la création d'unités dans chaque région;
- e) Conception d'un logiciel pour déterminer le bon dosage;
- f) Construction et exploitation de cinq usines de production d'aliments du bétail.

/...

Arrangements institutionnels

3. Il est recommandé que le Groupe de développement économique de Jérusalem soit l'agent d'exécution de ce projet et que soit constituée une équipe de scientifiques qui travailleraient en étroite collaboration avec des entrepreneurs dans chaque région. Ces derniers seront responsables des enquêtes et de la collecte des données et recevront une formation pour assumer leur rôle de futurs gestionnaires de chaque unité.

Budget provisoire

4. Aucun budget n'est présenté, mais il est proposé d'assurer le financement au moyen de prêts, lesquels pourraient provenir d'un fonds autorenouvelable.

2. Promotion de l'utilisation d'engrais fabriqués grâce au recyclage des eaux usées

Généralités

5. Un peu plus de 30 % des terres (5 877 963 dunums) seulement de la Rive occidentale sont plantées. Les superficies plantées sont notamment 800 000 dunums d'oliviers, 139 000 de légumes, 86 000 de vignes, 35 700 de pruniers, 24 500 d'agrumes; sur la superficie totale consacrée aux légumes, 65 000 dunums sont irrigués. En raison du climat et du type d'agriculture, les agriculteurs de la Rive occidentale sont obligés de recourir fréquemment aux engrais pour conserver la fertilité du sol. De grandes quantités d'engrais sont donc importées chaque année (2 000 tonnes d'engrais organiques et 3 000 tonnes d'engrais chimiques). Quelque 20 à 25 millions de mètres cubes d'eau sont utilisés chaque année pour des activités autres que l'irrigation; 75 % environ de ces eaux usées pourraient être recyclées, ce qui permettrait d'ajouter 20 à 25 000 dunums aux superficies irriguées et de fournir 20 à 25 000 tonnes supplémentaires d'engrais organiques. Il est heureusement possible de concevoir des usines de traitement adaptées à la fois au volume d'eaux usées à traiter et à l'utilisation à laquelle le produit est destiné. Grâce à cela, on peut créer des usines dans des communautés grandes ou petites, chacune profitant à la fois des engrais qui en résultent et de l'effluent pour l'irrigation.

Proposition

6. Il est proposé d'élargir les zones irriguées pour la culture de légumes, de fruits et de produits d'alimentation animale, d'encourager la croissance de l'agro-industrie grâce à l'utilisation des produits qui en résultent, d'améliorer les méthodes d'évacuation des eaux usées, aussi bien sur la Rive occidentale que dans la bande de Gaza, et d'utiliser le méthane issu de l'épuration des eaux usées. Il est proposé de réaliser des études portant sur des villages et des villes et d'estimer l'importance des installations nécessaires dans chaque cas. Les communautés locales sont en mesure d'entreprendre toutes ces activités ainsi qu'une grande partie des travaux d'ingénierie nécessaires à l'exécution finale des projets, peut-être avec l'assistance d'experts étrangers.

Arrangements institutionnels

7. Il est recommandé de créer une coopérative ou une société pour exécuter le projet. Bien que l'assistance d'experts étrangers soit nécessaire au stade de la recherche et de la conception, il importe d'y associer autant que possible les communautés locales.

Budget provisoire

8. D'après les indications tirées de l'exécution de quelques petits projets pilotes, des systèmes de percolation d'une capacité de 2 à 60 mètres cubes par jour coûteraient entre 2 200 et 13 100 dollars, tandis que les systèmes destinés à de grandes villes de la Rive occidentale coûteraient entre 5 et 10 millions de dollars.

3. Mise en culture de terres marginales

Généralités

9. Les terres cultivables sont extrêmement rares dans le territoire palestinien occupé, et cette situation a été aggravée par la politique de colonisation et les activités militaires de la puissance occupante. Cependant, il y a dans le territoire beaucoup de terres marginales qui, convenablement traitées, pourraient être mises en valeur. Ces terres représentent peut-être 20 % de la superficie totale et se divisent en trois catégories :

- a) Terres caillouteuses qu'on pourrait cultiver après les avoir épierrées;
- b) Terres escarpées dans des zones montagneuses difficiles d'accès, où les pentes sont trop fortes pour permettre l'utilisation de tracteurs;
- c) Terres salines, en particulier dans des zones à basse altitude rendues salines par l'utilisation excessive d'eau de pluie saumâtre ou par l'infiltration saline.

L'agriculture palestinienne étant essentiellement à forte intensité de travail et organisée sur une base familiale, un accroissement de la superficie de terres dont disposent les fermes familiales permettrait de fournir des emplois stables beaucoup plus nombreux qu'à l'heure actuelle, en particulier à ceux qui se rendent actuellement en Israël pour travailler. Cela faciliterait également l'emploi des Palestiniennes que la coutume empêche de travailler sur d'autres terres que les leurs tout en les encourageant à travailler dans les exploitations familiales.

Proposition

10. Il est proposé de mettre en place un vaste projet d'assainissement des sols qui sera exécuté par un certain nombre de conseillers agricoles qui auraient pour tâche : a) d'organiser un système d'information et d'encourager les agriculteurs à prendre part au projet; b) de se rendre sur les terres de ceux qui demandent une assistance afin de vérifier la faisabilité du projet et de donner des conseils sur les systèmes de culture et les façons culturales; c) d'évaluer le coût du projet et

/...

de déterminer la part qui sera à la charge de l'agriculteur; d) de superviser le travail effectué; e) de contrôler la production et la qualité et de donner des conseils au sujet d'éventuelles améliorations. Le matériel et le personnel nécessaires aux travaux de terrassement seront également disponibles.

Arrangements institutionnels

11. Il existe déjà de nombreuses facilités pour l'exécution de ce projet. Il n'y a pas de problème de main-d'oeuvre et on peut se procurer les compétences techniques nécessaires auprès d'un certain nombre de sources. Seule une assistance extérieure minime serait nécessaire pour certaines techniques de pointe. Un certain nombre de coopératives de commercialisation travaillent déjà à la bonification des terres et on propose que le projet soit exécuté sous les auspices du mouvement coopératif, une assistance technique étant fournie par le biais des universités et du Centre de recherche rurale. Les coopératives ayant déjà obtenu les permis nécessaires pour exécuter ce genre d'activité, il ne sera pas nécessaire d'en demander de nouvelles, mais il faudra toutefois demander des licences d'importation pour les équipements et les machines.

Budget provisoire

12. Les besoins financiers se chiffrent de la manière suivante :

<u>Matériel</u>	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
12 bouteurs	840 000
12 camions	720 000
Total	<u>1 560 000</u>
<u>Dépenses annuelles d'exploitation</u>	
30 conducteurs	120 000
31 conseillers agricoles (25 auxiliaires, 6 de première classe)	250 000
Produits chimiques, dépenses d'exploitation, transports, locaux, etc.	750 000
Total	<u>1 120 000</u>

4. Création d'un établissement de crédit agricole

Généralités

13. La croissance économique du territoire palestinien occupé a été fortement freinée par les conditions de l'occupation, en particulier les restrictions en ce qui concerne les établissements susceptibles de fournir les capitaux nécessaires au

/...

développement. L'agriculture constitue la principale activité économique du territoire, représentant 30 % du produit intérieur brut et occupant 20 % environ de la population active. L'allocation des terres, les restrictions concernant l'utilisation de l'eau et les systèmes de culture, de même que l'absence d'établissements efficaces, notamment d'institutions financières, ont empêché tout développement véritable et poussé la population à abandonner progressivement l'agriculture pour d'autres emplois. Seules des banques israéliennes ont été autorisées à s'installer et même ces banques ont dû fermer en raison de l'Intifada.

Proposition

14. Il est proposé de créer un établissement de crédit agricole qui sera chargé de fournir une assistance au développement sous forme de moyens financiers, de conseils techniques, d'aide à la commercialisation et d'information sur la commercialisation, d'assistance à l'exécution de projets d'irrigation ainsi que de recherche et de conseils sur l'utilisation d'engrais et de machines, assurant ainsi une gamme complète de services de crédit à l'agriculture. Il faudrait tout d'abord procéder à des enquêtes détaillées pour déterminer les besoins tant quantitatifs que qualitatifs des agriculteurs palestiniens, puis identifier des sources financières appropriées et définir les lacunes de la situation actuelle. C'est seulement à ce moment-là qu'il faudra créer une société appropriée ayant son propre siège.

Arrangements institutionnels

15. L'établissement de crédit devra être organisé à l'instar de tout autre établissement de même nature, avec un conseil d'administration. Il est suggéré d'en mobiliser les ressources grâce à des dépôts, à des prêts consentis à des conditions libérales par des organismes internationaux, à des emprunts auprès de banques étrangères et à d'autres sources. L'établissement devrait, avant tout, être administré selon les règles établies de gestion financière et de rentabilité, et ses prêts devraient être accordés avec prudence, répartis en prêts à long terme et prêts à court terme, couvrant un éventail d'investissements fixes et renouvelables.

Budget provisoire

16. On estime qu'il faudra mobiliser un capital initial de 20 millions de dollars. Les prêts devraient atteindre rapidement 15 à 20 millions de dollars et augmenter au fil des arrivées de capitaux. Par conséquent, la priorité sera initialement accordée à la mobilisation de capitaux. Cependant, les prêts à des conditions de faveur ne devraient être recherchés que pour la période initiale et l'établissement devrait, le plus tôt possible, voler de ses propres ailes. Le coût initial d'installation devrait se situer autour d'un million de dollars et les dépenses annuelles de fonctionnement autour de 600 000 dollars.

/...

5. Puits sur la Rive occidentale

Généralités

17. La Rive occidentale occupe une place importante dans le réseau hydrologique de la région. Elle reçoit beaucoup plus d'eau de pluie qu'elle n'utilise, et le surplus s'infiltré à travers des strates inclinées vers l'ouest, pour alimenter les nappes aquifères dont Israël tire une bonne part de son approvisionnement en eau. Les deux sources d'eau sur la Rive occidentale sont : a) les eaux de surface, y compris les sources et les infiltrations, sur lesquelles on ne peut pas compter pour un approvisionnement régulier en raison de leur intermittence et qu'il n'est pas possible de capter et b) les eaux souterraines qui sont régulières et fournissent 32 millions de mètres cubes par an pour l'irrigation et 19,4 millions de mètres cubes pour l'usage domestique. On peut raisonnablement s'approvisionner davantage uniquement dans les nappes souterraines et, bien que les aquifères les plus proches de la surface soient déjà exploités au maximum de leur capacité, les aquifères profonds, vastes, peuvent l'être encore davantage. Puisque l'eau est un déterminant critique du progrès de l'agriculture et de l'industrie, il faut impérativement en accroître la quantité. Seul le forage en profondeur permettra d'y parvenir.

Proposition

18. Le projet envisage une approche séquentielle au problème. Celle-ci consistera à :

a) Etablir une étude sur le secteur de l'eau en vue de déterminer les besoins futurs, leur localisation et difficultés liées à leur satisfaction et définir les priorités;

b) Fixer un plan directeur régional pour les ressources en eau définissant les modalités d'exploitation et de distribution de l'eau, compte tenu des besoins futurs prévus;

c) Sur la base des résultats obtenus à l'issue de l'étude et du plan, restaurer les puits existants et en creuser de nouveaux au besoin;

d) Mettre en place des stations de pompage et des réseaux de distribution appropriés.

Ces quatre groupes d'activité exigent l'accomplissement d'une série de tâches et de travaux allant de la mobilisation à l'exécution de projets en passant par la collecte de données, la planification de projets et la conception technique.

Arrangements institutionnels

19. Dans l'état actuel des choses en territoire palestinien occupé, tous les travaux sur l'eau doivent être approuvés par la West Bank Water Authority, responsable devant les autorités d'occupation militaires israéliennes. Cela s'est révélé, jusqu'ici, extrêmement difficile, et seules quelques demandes ont été

/...

approuvées, même dans les cas où il s'agissait seulement d'améliorer les installations. On a autorisé certaines organisations internationales à construire des réservoirs, en leur recommandant toutefois d'étendre leurs activités aux nouveaux puits et aux puits déjà creusés. Il est impératif de créer un office palestinien des ressources en eau pour suivre la planification et l'exécution de ce projet et d'autres projets en territoire palestinien occupé et solliciter une assistance technique et financière auprès d'organismes d'aide compétents.

6. Solution aux problèmes de l'eau dans la bande de Gaza

Généralités

20. L'eau est une ressource vitale dans la bande de Gaza, surtout quand on sait qu'à cause de la répartition géographique et de l'irrégularité des précipitations, la zone doit compter sur les nappes aquifères souterraines pour la distribution et le stockage. La bande de Gaza, qui n'a guère que 8 kilomètres de largeur, s'étend sur 45 kilomètres en bordure de mer; par conséquent, toute surexploitation des eaux souterraines entraîne immédiatement une intrusion saline. C'est ce qui s'est produit ces dernières années, au point que le degré de salinité d'une bonne partie de l'eau distribuée dépasse de loin les normes internationalement acceptées, ce qui a de graves conséquences pour la santé et la productivité agricole. Bien que la demande de la population locale dépasse déjà le taux de reconstitution, les autorités israéliennes continuent de creuser des puits pour satisfaire les besoins de leurs colonies et pour ravitailler leurs propres navires-citernes à eau, aggravant ainsi la situation.

Proposition

21. On propose d'exécuter un projet comportant les activités suivantes :

- a) Etablir une étude sur le secteur de l'eau en vue d'identifier les besoins éventuels et de définir les priorités et les modalités pratiques;
- b) Concevoir un plan directeur pour l'exploitation et la distribution de l'eau compte tenu des besoins agricoles, industriels et domestiques prévus;
- c) Créer des usines de dessalement pour traiter les eaux souterraines salées et l'eau de mer;
- d) Elaborer un programme à long terme pour empêcher l'intrusion de l'eau de mer et d'autres contaminations des nappes aquifères;
- e) Construire des aires de captage en vue de la reconstruction des nappes aquifères;
- f) Mettre en place des installations de dessalement appropriées.

/...

Arrangements institutionnels

22. Il est proposé de créer un office palestinien des ressources en eau pour suivre ce projet ainsi que d'autres projets et plans. On estime en particulier qu'il faudra modifier les méthodes de travail agricoles, notamment sur le plan de la consommation d'eau, qui doit se faire de manière coordonnée. Les organismes des Nations Unies et d'autres organismes devraient appuyer l'action des planificateurs et ingénieurs locaux en la matière. Une assistance technique et financière serait, en particulier, nécessaire.

Budget provisoire

23. Les besoins estimatifs sont les suivants :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Plans et études	230 000
Usines de dessalement	1 680 000
Divers	286 500
Total	<u>2 196 500</u>

7. Minoterie à Naplouse

Généralités

24. La consommation journalière de farine des habitants de la Rive occidentale est d'environ 750 tonnes. Il a fallu fermer deux minoteries implantées dans la région, qui satisfaisaient au moins une partie de cette demande avant 1980, en raison de leur obsolescence et de leur gestion médiocre. Depuis, la région est entièrement tributaire d'Israël pour son ravitaillement en farine.

Proposition

25. On propose de remettre en service l'une de ces minoteries à Naplouse, de la doter d'un équipement moderne et d'en porter la production journalière à environ 1 000 tonnes de farine et à 25 tonnes de son. Cela créerait des emplois, offrirait un débouché à une partie de la production agricole et permettrait de diversifier l'agriculture locale, d'accroître l'autosuffisance et de fournir des matières premières à d'autres industries alimentaires. La minoterie serait peut-être, dans un premier temps, tributaire des silos israéliens pour son ravitaillement en grains; son existence encouragerait toutefois les agriculteurs palestiniens à diversifier leurs cultures. Les activités suivantes s'imposent :

- a) Identifier les sources d'approvisionnement et déterminer leur fiabilité;
- b) Elaborer une étude de faisabilité sur la rentabilité du projet;

/...

- c) Choisir des consultants qui concevront des installations modernes;
- d) Commander l'équipement et former des techniciens à l'étranger;
- e) Rénover la minoterie;
- f) Recruter la main-d'oeuvre;
- g) Installer l'équipement et mettre la minoterie en service.

Arrangements institutionnels

26. On estime qu'il vaudrait mieux, dans la situation politique actuelle, confier l'organisation et la gestion de la minoterie à une entreprise privée. Quelque 30 à 40 investisseurs de la Rive occidentale et les propriétaires actuels seraient chargés de l'exécution du projet et un financement complémentaire extérieur leur serait accordé. Ce consortium devrait pouvoir présenter aux autorités une étude de faisabilité couvrant tous les aspects du projet, y compris les matières premières. Il lui faudrait également renouveler les licences de l'ancienne minoterie mais réenregistrer l'ancienne société ou enregistrer la nouvelle. Les études de faisabilité et les études techniques sont, par conséquent, un aspect essentiel du projet.

Budget provisoire

27. Les besoins estimatifs sont les suivants :

Dollars des Etats-Unis

Etudes de faisabilité, conception technique et mobilisation	150 000
Equipement, installation et travaux de rénovation	3 800 000

8. Production de fruits secs

Généralités

28. La production de fruits constitue une importante part de l'activité agricole dans le territoire palestinien occupé. Quelque 197 000 tonnes sont produites tous les ans sur la Rive occidentale, dont une bonne part d'agrumes, de bananes, de raisins, de figes, de pêches, d'abricots, de pommes, de prunes et de goyaves, et 174 000 tonnes à Gaza, essentiellement des agrumes, mais également des raisins et des goyaves. La production fruitière palestinienne bénéficie d'un haut rendement à l'hectare; ce sont des cultures pluviales à forte intensité de main-d'oeuvre. Il s'agit également d'une activité qui occupe beaucoup de femmes et favorise particulièrement la remise en valeur des terres; toutefois, en raison des problèmes de commercialisation et de la situation politique actuelle, on n'arrive souvent pas

/...

à vendre les récoltes, ou on les vend à très bas prix. Il est donc indispensable de créer de nouveaux marchés et d'encourager la production fruitière en territoire palestinien occupé pour exploiter ces marchés.

Proposition

29. On propose d'introduire la production de fruits secs pour ouvrir de nouveaux marchés. Les fruits bien séchés se transportent facilement et se conservent plus longtemps; en outre le séchage augmente considérablement la valeur ajoutée. Grâce aux méthodes à faible intensité de travail et de technique proposées par le projet, cette augmentation de la valeur ajoutée profitera dans une large mesure à l'exploitation et réduira les risques de pourrissement des fruits frais. Des séchoirs à faible intensité de technologie ont déjà été largement expérimentés. Le projet comprend notamment la conception et la fabrication de 200 séchoirs solaires, pouvant être utilisés dans les exploitations, ce qui permettra d'initier les agriculteurs à leur maniement; on examine la possibilité d'installer des séchoirs solaires dans les villages. Le type de séchoir envisagé, tout au moins pour les exploitations, pourrait être fabriqué par une main-d'oeuvre locale dotée d'un minimum de formation. Chaque séchoir rapporterait à la famille exploitante 660 dollars par an. Il est également recommandé d'établir des manuels de construction et d'utilisation des séchoirs solaires, d'initier les menuisiers à leur fabrication et les femmes à leur maniement, d'élaborer une étude sur leur utilisation dans les villages, et une autre sur leur efficacité au niveau des exploitations et des villages.

Arrangements institutionnels

30. Le Groupe de développement économique (Jérusalem) est l'organisme le mieux placé pour exécuter ce projet, les autorités israéliennes l'ayant autorisé en 1987, lors du dépôt de son statut, à promouvoir la création d'entreprises sur la Rive occidentale et à Gaza, grâce à l'octroi de prêts, à l'identification de marchés, à la fourniture d'une assistance technique et à l'établissement d'études de faisabilité.

Budget provisoire

31. Les besoins estimatifs sont les suivants :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Salaires de l'équipe du projet, recherche, dépenses de fonctionnement	60 000
Fabrication de 200 séchoirs solaires (grâce à un fonds autorenouvelable)	50 000

/...

9. Production d'aliments en poudre et sous forme de pâte

Genèse de la question

32. Depuis le début de l'Intifada et le boycottage des produits israéliens, la préparation de produits alimentaires en poudre et en pâte (purées de tomate, houmous, entremets instantanés, etc.) s'est nettement développée dans le territoire palestinien occupé. A une ou deux exceptions près, c'est une production de petite échelle qui ne répond à aucune norme d'efficacité. La commercialisation laisse à désirer et les produits pâtissent des manipulations auxquelles ils sont soumis. Le secteur agricole pourrait fournir des facteurs de production importants à cette branche de l'industrie, mais faute de connaissances techniques et d'organisation, cela est pour le moment impossible. Les petites entreprises de conditionnement sont tributaires de fournisseurs israéliens pour leurs approvisionnements en vrac. Les produits se prêtant à un traitement sont nombreux et variés et beaucoup d'entre eux sont cultivés dans le territoire palestinien occupé. S'ils étaient traités localement, leur plus-value serait considérablement accrue.

Proposition

33. Il est proposé de commencer par effectuer une étude pour déterminer quels sont les produits qui seraient les plus rentables. Ensuite, d'autres études de faisabilité seraient réalisées pour évaluer la viabilité d'un projet dans cette section du marché avant de procéder à la conception et à la construction d'une usine.

Arrangements institutionnels

34. Les unités de production et de conditionnement actuelles appartiennent toutes au secteur privé. En dépit des difficultés, elles ont fait preuve de beaucoup de dynamisme. C'est pourquoi il est proposé d'axer le projet sur ce secteur et de créer un organisme coopératif par lequel seraient canalisés les conseils d'experts désignés et le financement.

Budget indicatif

35. Les ressources nécessaires se répartiraient comme suit :

Dollars des Etats-Unis

Etudes initiales et conception	111 500
Construction des bâtiments et installation des machines	500 000

10. Amélioration de la mise en boîte de l'huile d'olive

Genèse de la question

36. Environ 40 % de la superficie agricole totale de la Rive occidentale est plantée d'oliviers, qui produisent en moyenne 35 000 tonnes d'huile environ par an. Quelque 6 000 tonnes sont utilisées localement, le reste étant exporté.

/...

La récolte et le traitement des olives durent trois mois chaque année. Les opérations de filtrage, de stockage et d'emballage sont très imparfaites. L'huile est en général mise dans des bidons d'une contenance de 17 kilogrammes et ne peut guère, sous cette forme, concurrencer - sur un marché potentiellement lucratif - l'huile vendue dans des récipients plus petits, ornés d'étiquettes attrayantes, et en général prêts pour la vente dans les supermarchés. L'huile est soit vendue en vrac à bas prix, soit reconditionnée par des intermédiaires qui s'octroient une part substantielle du bénéfice.

Proposition

37. L'exécution d'un projet visant à améliorer la qualité de l'huile est proposée. Ce projet serait focalisé sur l'amélioration des opérations de filtrage, de stockage et de conditionnement, de manière à ce que la présentation du produit soit mieux adaptée aux besoins des consommateurs. Sous réserve des conclusions d'une étude de faisabilité détaillée, il est proposé de construire une à trois usines dans les grandes zones productrices (Ramallah, Naplouse et Tulkarem). Chaque usine aurait l'équipement nécessaire pour contrôler la qualité de l'huile, la filtrer et la traiter avant de procéder à son conditionnement. La dimension et la gamme des récipients à utiliser feraient l'objet de recommandations dans une étude détaillée. Une fois remplis, les récipients seraient étiquetés et stockés dans des cartons ou des caisses en attendant d'être expédiés.

Arrangements institutionnels

38. Il est proposé de confier l'organisation du projet à l'Union des producteurs d'huile d'olive, presque uniquement composée d'exploitants agricoles, qui travaille conjointement avec les coopératives agricoles de la Rive occidentale. Avant de procéder à une planification détaillée, il est indispensable d'étudier en détail l'emplacement et les caractéristiques des marchés. Il faudrait également prévoir de former le personnel, ce dont pourraient se charger les organismes qui coopéreraient à l'exécution du projet.

Budget indicatif

39. Le coût des machines nécessaires à chaque usine atteindrait probablement 1 million de dollars. Les frais d'exploitation annuels seraient de l'ordre de 1 750 000 dollars. Les ressources nécessaires seraient mobilisées par l'Union et les coopératives, et la marche du projet serait assurée par autofinancement, sous réserve que les apports initiaux soient suffisants pour financer les études proposées.

11. Amélioration de la présentation du savon à l'huile d'olive

Introduction

40. Le savon à l'huile d'olive est fabriqué en quantités importantes dans le territoire palestinien occupé, notamment dans la région de Naplouse, depuis plus d'un siècle. Cela a toujours été une activité familiale à forte intensité de travail, fondée sur des méthodes rudimentaires. Environ 4 500 tonnes en sont

/...

produites chaque année, mais bien que ce savon fût fabriqué à l'origine à partir d'huiles locales, de grandes quantités d'huile sont maintenant importées parce que l'huile palestinienne, qui renferme très peu d'acidité, est très prisée comme huile alimentaire. Pour fabriquer le savon, on fait bouillir l'huile avec de la soude caustique et de l'eau. Le produit visqueux ainsi obtenu est déversé sur le sol où il se solidifie, puis est coupé en morceaux et emballé. Après avoir été enveloppés manuellement dans du papier qui est ensuite collé, les morceaux de savon sont mis dans des sacs de jute pour être transportés vers les marchés. Jusqu'à la fin des années 50, ce savon était pratiquement le seul qui fût utilisé localement, et l'usage en était répandu dans les pays voisins. Toutefois, les moeurs ayant changé, les savons emballés et présentés de manière attrayante ont accaparé une part du marché du savon à l'huile d'olive palestinien.

Proposition

41. Un projet visant à introduire de nouvelles méthodes d'emballage adaptées à la demande d'une présentation plus attrayante est proposé; il serait tiré parti de l'engouement actuel pour les produits "naturels" en exploitant le fait que les principaux ingrédients entrant dans la composition de ce savon sont naturels.

Arrangements institutionnels

42. Il est proposé de centrer le projet sur Naplouse et de faire des fabricants de savon locaux le principal agent d'exécution en qualité d'entreprise privée. Dans le cas le plus simple, c'est-à-dire s'il suffit d'améliorer l'emballage des produits existants, cela ne devrait pas poser de problème. Par contre, si les études établissaient qu'il faudrait améliorer les méthodes de production, il serait nécessaire d'obtenir des permis de construire et des licences d'importation pour l'équipement industriel.

Budget indicatif

43. Les ressources nécessaires pour la réalisation d'une étude de marché et l'achat du matériel de démonstration nécessaire sont évaluées comme suit :

Dollars des Etats-Unis

Etude de faisabilité	20 000
Emballeuses/étiqueteuses	32 000

Les montants indiqués sont fondés sur l'hypothèse que l'étude établira qu'il suffit d'améliorer l'emballage pour que la part de marché du produit atteigne le niveau désiré. S'il s'avérait nécessaire de modifier les techniques de production, il faudrait établir une nouvelle structure des coûts.

12. Usine de production de bois pressé

Genèse de la question

44. Dans le territoire palestinien occupé, la menuiserie et la fabrication de meubles comptent quelque 843 petites unités de production, qui emploient au total

/...

environ 2 334 ouvriers; 21 unités seulement emploient huit ouvriers ou plus, et dans 286 cas, un seul homme fait marcher toute l'affaire. Ces unités de production, qui utilisent exclusivement des matières premières importées d'Israël, souffrent d'un sérieux handicap sur leur propre marché. Leurs sous-produits - chutes de découpe, sciure et copeaux - sont actuellement inutilisés. Une usine moderne de pressage du bois permettrait de diminuer la dépendance vis-à-vis des importations de l'étranger, d'économiser des devises, d'utiliser des matières premières locales actuellement perdues, de fournir des emplois et de contribuer à diversifier l'économie palestinienne.

Proposition

45. Un projet de construction d'une usine ayant une capacité de production journalière d'environ 60 mètres cubes de panneaux de bois pressé est proposé. Sous différentes formes, ces panneaux seraient utilisés pour la fabrication de meubles ou l'aménagement intérieur (murs, lambris, plafonds, planchers, portes, etc.). Une étude de faisabilité est recommandée afin d'évaluer les quantités optimales qui pourraient être produites et le marché éventuel pour chaque article, et aussi d'identifier les sources d'approvisionnement et les types de matières premières ainsi que les méthodes optimales de transformation. La création d'une telle usine contribuerait à transformer le travail du bois dans le territoire palestinien occupé en une industrie plus intégrée et permettrait, en diminuant les coûts et en fournissant un moyen d'utiliser les déchets actuellement perdus, de développer et de moderniser cette branche d'activité, qui pourrait devenir compétitive sur les marchés étrangers. Avant même que l'étude de faisabilité proposée ne soit réalisée, on peut sans crainte affirmer que la construction de l'usine nécessiterait un terrain de 10 dunums environ; cette usine emploierait une cinquantaine de personnes et utiliserait les déchets des entreprises de travail du bois, qui constitueraient environ 30 % des apports dont elle aurait besoin, les 70 % restants étant importés sous forme de grumes, sciages fissurés, etc., peu coûteux.

Arrangements institutionnels

46. Il est proposé de construire l'usine envisagée à Hébron, ville qui offre les meilleures possibilités d'accès aux points du territoire où se trouvent, disséminés, les matières premières et les marchés finals. La constitution d'une société, la construction de l'usine et l'importation de l'équipement et des matières premières nécessiteraient l'obtention préalable d'autorisations après des autorités d'occupation.

Budget indicatif

47. On trouvera ci-après un ordre d'idées du coût de la construction de cette usine :

Etudes et dépenses initiales
Terrain, bâtiments et équipement
Fonds de roulement

Dollars des Etats-Unis

60 000
4 440 000
200 000

/...

Les frais d'exploitation ne pourront être évalués qu'après établissement d'une étude plus détaillée sur l'usine proposée, son fonctionnement et sa gestion.

13. Usine de fabrication de papier

Genèse de la question

48. Il n'y a pas actuellement, dans le territoire palestinien occupé, d'unité de production de papier non poreux. En ce qui concerne la production de papier poreux, elle est largement tributaire d'apports extérieurs, notamment en provenance d'Israël. Le volume de la demande totale est estimé à environ 9 000 tonnes par an, la part du papier à écrire et à imprimer représentant 55 % de ce volume, celle des articles en papier mince, dont le papier hygiénique, 40 %, le reste allant au papier journal, au carton et au papier d'emballage. Les importations nécessaires qui grèvent lourdement la balance des paiements, dénie des emplois aux Palestiniens. Elles otent aussi aux exploitants agricoles la possibilité d'engranger des revenus supplémentaires en produisant du bois sur les sols pauvres.

Proposition

49. Il est proposé d'exécuter un projet de construction d'une usine dotée de deux circuits de production, l'un pour la fabrication de papier à écrire et à imprimer, l'autre pour la fabrication d'articles en papier mince, ce qui satisferait à 95 % la demande totale de ces articles dans le territoire palestinien occupé. La quantité excédentaire produite serait exportée, et il est proposé d'ouvrir une antenne de commercialisation à Amman. A court terme, l'usine demeurerait tributaire des matières premières importées, mais la direction devrait encourager systématiquement la production locale des bois appropriés afin d'assurer son approvisionnement à long terme. Il est proposé de construire l'usine près de Bethléem, essentiellement en raison de la proximité d'Ashdod, point d'importation obligé des fournitures initiales. Dix mille mètres carrés de terrain seraient nécessaires, la moitié de cette superficie étant occupée par les bâtiments nécessaires à la production et au stockage. L'établissement emploierait une centaine de personnes au total.

Arrangements institutionnels

50. Un comité serait constitué pour surveiller les phases initiales du projet : évaluation détaillée du marché afin de déterminer le volume de production requis pour les deux circuits de fabrication, obtention des autorisations indispensables auprès des autorités d'occupation, choix final de l'emplacement, plans détaillés et décisions à prendre en ce qui concerne les bâtiments et l'équipement nécessaires. Le comité chercherait des sources de financement, procéderait à l'immatriculation de la société et attirerait des actionnaires. Un comité de gestion élu par les actionnaires prendrait alors le relais pour en venir à assumer la responsabilité des activités opérationnelles. Il est proposé de contacter les organismes pertinents du système des Nations Unies et certains autres organismes qui pourraient se charger d'assurer la formation du personnel et de fournir des services consultatifs.

Budget indicatif

51. L'usine serait financée par des capitaux privés, et on estime que les ressources nécessaires pour couvrir les dépenses liées à l'achat du terrain, à la construction des bâtiments, à l'importation des machines, à l'établissement d'un fonds de roulement (1 million de dollars) et à la période de lancement s'élèveraient à environ 5 millions de dollars. Ces ressources seraient mobilisées par le premier comité soit par appels de capitaux, soit auprès de sources de financement, mais il paraît raisonnable de prévoir un financement à raison de 50 % au moyen d'un capital-actions et 50 % au moyen de prêts.

14. Usine de teinture et d'impression de textilesGenèse de la question

52. La branche du textile et de l'habillement vient au troisième rang (après la transformation des métaux et du bois) dans le secteur manufacturier de l'économie palestinienne. Elle emploie environ 22 % de la main-d'oeuvre de ce secteur, chiffrée à 10 700 personnes, et est caractérisée par de petites unités de production (environ 470 en tout, dont 83 % comptent de une à sept personnes). Cette branche d'activité est presque entièrement concentrée sur la Rive occidentale et emploie 65 % de la main-d'oeuvre du secteur manufacturier dans la région de Tulkarem, 30 % dans la région de Naplouse et 17 % dans la région de Ramallah. Elle est à forte intensité de main-d'oeuvre et à faible rendement par employé (environ 4 000 dollars par an). Cela est reflété à son tour dans le bas niveau des salaires (le salaire journalier est de 4 dollars environ). Les activités de teinture sont actuellement concentrées dans le sud et partagées entre trois établissements principaux, qui ne peuvent satisfaire que 10 % environ de la demande et qui, en raison de restrictions tant politiques que matérielles (manque d'eau et réseaux d'assainissement inadéquats), n'ont pas la possibilité de se développer.

Proposition

53. Il est proposé de créer une teinturerie au nord, près de Tulkarem (et éventuellement d'en installer deux ou trois autres par la suite pour desservir les autres grands centres). Ici, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des déchets sont jugés adéquats, et la main-d'oeuvre est abondante du fait des restrictions en matière de mobilité et du ralentissement de l'activité dans d'autres secteurs. L'installation proposée approvisionnerait le secteur du textile et de l'habillement, en assurant l'apprêtage des tissus, leur teinture dans des bacs et leur impression au cadre, mais elle ne traiterait pas les tissus destinés à des fins industrielles. Le personnel de l'établissement serait composé de 30 opérateurs, 3 superviseurs, 1 chimiste et 1 directeur. La superficie du terrain nécessaire serait d'environ 5 000 mètres carrés, les bâtiments en occupant environ 2 000.

Arrangements institutionnels

54. Il est recommandé d'ouvrir à Jérusalem un bureau de gestion du projet, au moins pour la phase initiale, afin de faciliter l'obtention des autorisations nécessaires et la conclusion des accords en matière de planification. Une étude de

faisabilité détaillée serait effectuée en même temps que les négociations en vue d'obtenir les autorisations nécessaires. Entre-temps, la structure financière des organismes de gestion serait établie par l'intermédiaire du bureau de Jérusalem, les sources de financement appropriées seraient recherchées et les investissements coordonnés.

Budget indicatif

55. Le montant total des immobilisations est estimé à 3 411 000 dollars, plus un fonds de roulement s'élevant à 10 % de ce montant, soit 3 752 000 dollars en tout. Les frais de production annuels sont estimés à 1 929 600 dollars.

15. Usine de recyclage de la ferraille

56. Les grossistes locaux estiment à près de 210 000 tonnes par an la demande d'acier dans le territoire palestinien occupé. A l'heure actuelle, l'acier est importé d'Israël, qui détient ainsi le monopole total de ce marché dans le territoire. Or, l'on pourrait recycler les quelque 6 600 tonnes de ferraille produites chaque année dans le territoire, s'il existait une usine spécialisée.

Proposition

57. Il est recommandé d'effectuer une étude de faisabilité détaillée sur la possibilité de créer une telle usine dans le territoire palestinien occupé. D'après les premières indications, celle-ci pourrait être rentable. Une fois fondues et mélangées à de l'acier importé, les 6 600 tonnes de ferraille permettront de produire 57 800 tonnes d'acier forgé par an pouvant être écoulé au prix de 475 dollars la tonne sur le marché palestinien.

Arrangements institutionnels

58. Il est recommandé de confier cette étude de faisabilité à un comité et de mettre l'usine en service, s'il ressort de l'étude que le projet est viable. L'usine doit être gérée comme une société privée et il appartiendrait au comité de solliciter des prises de participation et autres modes de financement appropriés. En outre, en attendant la création de la société, le comité en assurerait la gestion, qui est normalement confiée à un conseil d'administration.

Budget provisoire

59. Les besoins estimatifs sont les suivants :

Dollars des Etats-Unis

Dépenses d'investissement dont terrains, bâtiments, matériel, équipement et divers	6 269 000
Dépenses d'exploitation, y compris ferraille, acier trempé, main-d'oeuvre et divers	23 619 000
Recettes estimatives annuelles	27 455 000

/...

16. Reconstruction des logements palestiniens démolis

Généralités

60. Le secteur du logement a toujours été un parent pauvre de l'économie du territoire palestinien occupé. Plus de 30 % de la population vit dans des unités à une chambre, la moyenne étant de sept personnes par unité. Le problème a été aggravé par la pratique des autorités d'occupation consistant à détruire les maisons par représailles contre les violations de lois israéliennes, à refuser d'accorder des permis de construire même dans des cas désespérés, à détruire les logements construits sans permis. Dans cette dernière catégorie doivent être rangés les abris temporaires construits à côté des logements pour faire face à l'élargissement des familles. Pour la seule année 1988, on estime à près de 6 millions de dollars la valeur des logements détruits et les estimations actuelles donnent à penser que ce chiffre sera largement dépassé en 1989. Outre qu'il faut dans l'ensemble rénover les logements existants, on estime qu'il faudra construire près de 50 000 nouveaux logements par an au cours des quelques années à venir pour faire face à la sérieuse pénurie qui ne cesse de s'aggraver.

Proposition

61. Il est proposé un projet de reconstruction des logements détruits en vue d'atténuer la crise du logement et à cette fin :

- a) De dresser l'inventaire des logements détruits au cours des trois dernières années et d'évaluer le coût de leur reconstruction;
- b) De créer des organismes d'exécution locaux du projet ainsi qu'un comité central de coordination;
- c) De mettre au point un plan d'action à phases multiples ainsi qu'un ensemble de plans techniques pour les maisons à reconstruire;
- d) D'élaborer un plan directeur préliminaire en vue d'aider les localités intéressées à obtenir les permis requis.

Arrangements institutionnels

62. Il est recommandé de confier les tâches susmentionnées à une équipe de planificateurs recrutés auprès des organisations palestiniennes compétentes. Un comité central de coordination devrait être chargé de la mobilisation des fonds nécessaires à l'exécution du projet.

Budget provisoire

63. On estime à 240 le nombre des logements qui seraient construits au cours des deux premières années du projet. Les dépenses prévues pour cette période se décomposent approximativement comme suit :

Dollars des Etats-Unis

Réalisation de l'enquête sur le terrain et du plan directeur	90 000
Plan technique et supervision	120 000
Travaux de construction (200 unités) et proposition pour imprévus	500 000
Total	<u>710 000</u>

17. Rénovation de la vieille ville de Jérusalem

Généralités

64. La société palestinienne de la vieille ville de Jérusalem est menacée par la détérioration des conditions matérielles et sociales résultant a) du réaménagement du quartier juif et l'extension de l'intrusion juive dans le quartier musulman; b) de la croissance rapide du secteur israélien, qui a réduit l'importance de la vieille ville en tant que centre commercial palestinien; c) de la prolifération des colonies autour de la ville, qui a pour effet de couper les liens qui existaient entre la vieille ville et le reste du secteur palestinien; d) de la politique discriminatoire des autorités d'occupation en matière immobilière et e) de l'incertitude quant à l'avenir de la région.

Proposition

65. Il est proposé un projet destiné à jeter les bases d'un plan de développement global qui permettrait aux organismes de financement de concentrer leurs efforts sur les projets les plus rentables. Ce plan tiendrait compte de la sérieuse détérioration de l'environnement à laquelle on assiste à l'heure actuelle et comporterait : a) une étude de la dynamique de la migration hors de la vieille ville; et b) une étude détaillée de la situation socio-économique qui y règne. La vieille ville compte un grand nombre d'architectes, d'ingénieurs et d'archéologues au service des organisations islamiques, dont les compétences sont indispensables à tout programme de rénovation et dont la contribution au projet serait inestimable. En soi, leur participation à ce projet représenterait une précieuse contribution à la réalisation de l'objectif général de renforcement du tissu social arabe.

Arrangements institutionnels

66. Il est proposé de confier l'exécution du projet au Forum de réflexion arabe, organisme indépendant de tout gouvernement, parti politique ou organisation et qui, en tant que tel, a pu jouer un rôle exceptionnel d'intermédiaire entre les gouvernements étrangers, les organisations non gouvernementales et les populations palestiniennes. Le Forum de réflexion arabe dont le bureau est à Jérusalem-Est compte quatre groupes : a) un groupe de recherche chargé d'organiser des conférences et des journées d'études au sein de la communauté en vue d'évaluer les besoins, de soumettre les projets et résultats de recherche à un examen spécialisé

et d'élaborer sur demande des descriptifs de projet à l'intention des organisations internationales; b) un groupe des études de faisabilité qui travaille pour le compte d'organismes locaux et internationaux; c) un groupe de l'enseignement au service du développement chargé de dispenser un enseignement dans ce domaine et de sensibiliser la collectivité à cet enseignement; et d) un groupe de la base des données qui est censé fournir des services complets pour la recherche et la planification.

Budget provisoire

67. Si l'exécution du projet était confiée au Forum de réflexion arabe, le coût en serait de l'ordre de 20 000 dollars.

18. Banque du logement pour le territoire palestinien occupé

Généralités

68. En raison de la faiblesse de la croissance économique dans le territoire palestinien occupé, l'épargne et l'investissement dans le développement du logement ont été médiocres. La politique de l'administration occupante a également pour effet d'aggraver les problèmes de logement. La densité actuelle est de plus de 2,5 habitants par pièce. Il manque actuellement environ 70 000 unités de logement et ces besoins s'accroîtront avec le retour en masse des Palestiniens une fois la situation redevenue normale. Aussi estime-t-on essentiel de mettre au point un programme de logement pour y faire face.

Proposition

69. Il n'est pas possible de créer une véritable banque du logement en l'état actuel de la situation. Il est néanmoins proposé d'effectuer un certain nombre d'études en vue de fournir en temps voulu des renseignements essentiels sur le coût de la construction de logements, les techniques appropriées, les questions relatives à l'environnement et à la conservation, les sources de financement et les sources de revenu et la structure de la famille des éventuels clients d'une telle banque. Les résultats de ces études serviraient de base à une étude de faisabilité complète visant à déterminer également la taille, la nature des opérations, l'emplacement, les besoins et les disponibilités en capital, la politique en matière de prêts et le fonctionnement de la banque.

Arrangements institutionnels

70. Il est suggéré d'étudier la possibilité de créer à titre provisoire une nouvelle société à but non lucratif qui servirait d'organisme de crédit en même temps que d'autres organisations palestiniennes existantes. Le conseil d'administration de cette société pourrait alors être chargé de superviser la réalisation des études prévues et, par la suite, de fonder la banque dès que la situation le permettrait. Le Forum de réflexion arabe (Jérusalem) pourrait assurer les fonctions d'administration et de supervision liées à la réalisation des études demandées.

Budget provisoire

71. Coût estimatif du projet :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Cinq études de pré faisabilité	50 000
Etude de faisabilité	15 000
Journées d'études, transport et communications	10 000
Dépenses d'administration	15 000
Total	<u>90 000</u>

19. Renforcement des chambres de commerce et d'industrie
du territoire palestinien occupé

Généralités

72. Depuis l'occupation israélienne en 1967, il n'existe pas de mécanisme local de nature à permettre aux populations palestiniennes d'élaborer des politiques de développement ou de contrôler leurs affaires économiques.

Proposition

73. Il est proposé un projet devant aboutir à l'élaboration d'un plan de développement de façon à permettre aux divers secteurs économiques d'orienter leurs investissements et leurs activités de développement de manière judicieuse et coordonnée. Dans le cadre de ce plan, une stratégie d'industrialisation serait élaborée et une assistance et des conseils fournis aux hommes d'affaires et aux particuliers. Il est suggéré de mettre sur pied un conseil central de la planification économique en vue de promouvoir les études de faisabilité et les plans et la commercialisation de développement, d'établir des normes de qualité des produits, d'organiser des expositions et des missions commerciales à l'étranger, d'assurer la liaison entre les chambres de commerce palestiniennes et les autres chambres de commerce, d'exercer un contrôle et de fournir des conseils en matière fiscale, de participer à la définition de la politique monétaire du territoire palestinien occupé (notamment les liens monétaires entre le territoire et la Jordanie) et de publier périodiquement des rapports et études.

Arrangements institutionnels

74. Il est proposé de mener les activités susmentionnées au sein de l'Union des chambres de commerce, dans la mesure où elles sont pratiquement toutes déjà autorisées par les statuts desdites chambres et où les autorités d'occupation ne devraient raisonnablement pas refuser à celles-ci de nouvelles autorisations. Il faudrait donc renforcer le rôle des chambres de commerce dans ce projet par l'intermédiaire de leur union en créant au siège de celle-ci des services à la mesure des diverses activités définies.

/...

Budget provisoire

75. Le coût de la création des services en question devrait être de l'ordre de 400 000 dollars et les dépenses courantes de l'ordre de 750 000 dollars par an.

20. Caisse de sécurité sociale

Généralités

76. Au moment de l'occupation du territoire palestinien par Israël en 1967, il n'existait à proprement parler de régime de sécurité sociale ni en Jordanie ni en Egypte, pays qui ont tous deux administré une partie du territoire. Cependant, à l'instar d'un grand nombre d'autres pays dans le monde, y compris Israël, ces deux pays sont dotés à l'heure actuelle d'un régime de sécurité sociale couvrant les soins de santé, les frais d'hospitalisation, les maladies et les prestations salariales et les pensions de vieillesse. Par contre, le territoire palestinien occupé ne bénéficie d'aucun régime de sécurité sociale, même si l'ouvrier palestinien est assujéti à des impôts sur son revenu salarial comparables à ceux acquittés par l'ouvrier israélien qui lui bénéficie de prestations de sécurité sociale.

Proposition

77. Il est proposé : a) de faire une étude sur la situation économique et sociale actuelle des populations palestiniennes vivant dans le territoire palestinien occupé et d'établir des normes comparables à celles qui sont acceptées au niveau international; b) de rechercher des sources de financement en vue de créer une caisse qui permette de garantir un niveau de vie, des soins de santé et une sécurité sociale, au minimum convenu; et c) d'étudier la possibilité d'administrer le fonds comme un organisme charitable sous des auspices internationaux appropriés.

Arrangements institutionnels

78. La mise en place d'un cadre institutionnel devrait s'effectuer en trois étapes : a) création d'un service technique qui serait chargé d'assurer la coordination lors de la création de la caisse; b) tenue d'une assemblée constitutive regroupant les représentants des coopératives, des associations à vocation juridique, des syndicats, des chambres de commerce, etc., en vue de définir le mode de gestion de la caisse et les modalités de versement de prestations; et c) constitution d'un conseil d'administration chargé de superviser la caisse et d'en assurer l'administration courante.

Budget provisoire

79. Il n'est pas possible d'établir à ce stade un budget de fonctionnement réaliste pour la caisse; le service technique et l'assemblée constitutive devront se charger dans un premier temps d'étudier la question de manière approfondie. Toutefois, les fonds nécessaires pour la première année de fonctionnement du

service technique, au cours de laquelle l'essentiel des travaux préliminaires recommandés seront entrepris, serait de l'ordre de 50 000 dollars, se répartissant comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Traitements et salaires annuels	26 000
Matériel de bureau	11 000
Dépenses courantes	13 000
Total	<u>50 000</u>

21. Fonds d'assurance médicale

Situation actuelle

80. Il y a une pénurie grave d'équipements et de services sanitaires dans le territoire palestinien occupé; la population à bas revenus ne peut se payer des soins de santé. Les honoraires des médecins sont de 10 dollars par visite et les frais d'hospitalisation atteignent 200 dollars par jour. Les systèmes actuels d'assurance médicale comprennent : a) les assurances médicales publiques, destinées principalement aux fonctionnaires, qui sont caractérisées par la médiocrité des services médicaux, l'absence de médicaments, le surpeuplement des hôpitaux et la difficulté d'obtenir des soins de spécialistes; b) les compagnies d'assurance importantes, qui n'offrent qu'une couverture limitée, avec des frais généraux élevés et la nécessité de subventions importantes; et c) les fonds privés d'assurance médicale, comme ceux de l'Université Al-Najah depuis 1985 et de l'Ecole technique de Hébron depuis 1986. Ce dernier exemple pourrait servir de modèle pour le fonds d'assurance médicale qu'il est proposé de créer.

Proposition

81. Il est proposé de créer un fonds d'assurance médicale destiné au départ aux travailleurs à faible revenu et à revenu moyen. L'assurance couvrirait à la fois les cas ordinaires et les cas chroniques, jusqu'à un maximum annuel de 3 000 dollars pour l'assuré, le même montant étant prévu pour le conjoint et 2 000 dollars pour chaque enfant. La cotisation annuelle serait de 200 dollars pour l'assuré, du même montant pour le conjoint et de 100 dollars par enfant. Pour que ce projet soit réalisable, les deux tiers des cotisations doivent être subventionnés.

Arrangements institutionnels

82. Il est proposé de créer un comité pour le fonds d'assurance médicale qui serait chargé d'administrer et de contrôler le fonds; il comprendrait des représentants de l'Association économique arabe, du Syndicat des médecins de la rive occidentale, du Syndicat des pharmaciens de la rive occidentale, de

/...

l'Association médicale de la bande de Gaza, du Syndicat général des travailleurs de la rive occidentale et de toutes autres organisations qu'intéresse la fourniture de services sanitaires aux travailleurs et à leurs familles. L'organisation ou l'institution donatrice qui assurerait la subvention serait dûment représentée.

Budget provisoire

83. En admettant un total de 1 000 participants pour la première année, dont 75 % seraient mariés, et un nombre moyen de six enfants par participant, les recettes du fonds se répartiraient comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Cotisations des participants	
Cotisations des conjoints	200 000
Cotisations pour enfants	150 000
	450 000
Total	<u>800 000</u>

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, un tiers de ce montant serait versé par les participants et les deux tiers proviendraient d'une subvention.

22. Création et développement des centres d'assistance aux mères et aux enfants

Situation actuelle

84. Les activités d'assistance aux mères et aux enfants s'exercent déjà, dans une mesure limitée, dans le territoire palestinien occupé, mais les efforts accomplis portent essentiellement sur la santé physique, notamment au cours des deux premières années de la vie de l'enfant. Cette approche néglige de nombreux aspects des soins aux enfants, car les rapports entre la mère et l'enfant doivent être développés dans un contexte bien plus large et comprendre les besoins sociaux, psychologiques et en matière d'éducation tout autant que ce qui concerne les soins de santé - ces derniers devant être assurés au sein de la famille. Il est nécessaire de souligner le rôle de la famille et de reconnaître que la relation entre la mère et l'enfant représente une partie, essentielle il est vrai, d'un ensemble plus large de relations, qui sont toutes indispensables au développement de l'enfant si l'on veut qu'il devienne un adulte équilibré. Ainsi, de nombreuses activités, comme celles qui concernent la planification familiale, les garderies, l'enseignement préscolaire et les projets communautaires, ont des incidences réelles sur les aspects plus généraux du développement de la mère et de l'enfant, mais il n'en est actuellement tenu compte que de manière fragmentaire.

Proposition

85. Il est proposé d'intégrer nombre de ces activités par la création de centres communautaires. Chaque centre servirait non seulement de lieu de rassemblement pour les divers aspects de l'activité de la mère et de l'enfant, mais encore de centre pour les consultations familiales et les avis de spécialistes et de

garderies d'enfants employant du personnel spécialisé. Les médecins et les assistants sociaux disposeraient d'installations bien équipées, avec un personnel suffisant pour leur permettre d'apporter une contribution maximale à la société palestinienne. Il est recommandé d'entreprendre une évaluation minutieuse des facilités existantes dans le cadre du contexte plus large esquissé plus haut, et de déterminer aussi les secteurs à développer ou à réorienter. Sur la base de cette évaluation, on établirait un plan d'ensemble pour le développement des centres communautaires et, en même temps, on développerait et étendrait la portée d'un certain nombre de centres qui fournissent actuellement certains des services envisagés.

Arrangements institutionnels

86. Il est recommandé de créer un comité de coordination composé de spécialistes, qui serait chargé de suivre l'exécution de ce projet.

Budget provisoire

87. Si l'on part de l'hypothèse de la création de 12 centres, le coût serait de l'ordre ci-après :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Coût de l'étude	30 000
Mobilier et matériel (x 12)	300 000
Rénovation et agrandissements (x 12)	1 200 000
Total	<u>1 530 000</u>
<u>Frais annuels d'exploitation</u>	
Traitements et salaires	1 137 600
Entretien	144 000
Comité de coordination	30 000
Total	<u>1 311 600</u>
23. <u>Méthodes d'enseignement individualisées et matériel scolaire</u>	

Situation actuelle

88. Les éducateurs dans le territoire palestinien occupé estiment que, depuis un certain temps déjà, les méthodes d'enseignement utilisées dans les écoles palestiniennes sont dépassées et qu'il conviendrait d'adopter des méthodes plus modernes faisant porter l'accent sur le travail d'apprentissage de l'élève plutôt que sur la tâche d'enseignement du maître. Pareille modification exigerait à la fois une réorientation des méthodes d'enseignement et du matériel pédagogique entièrement nouveau. L'Intifada rend plus urgente encore la nécessité du changement. Les écoles et établissements d'enseignement ont été fermés et l'accès en est interdit aux élèves et aux enseignants. Comme on ne dispose pas

d'enseignants ayant reçu la formation nécessaire pour le type d'enseignement prévu (non plus que du matériel pédagogique nécessaire), il n'est pas possible de fournir aux élèves les moyens et les méthodes qui leur permettraient de poursuivre leur instruction chez eux. Si la situation actuelle devait se prolonger, une partie de la population atteindra l'âge adulte sans savoir lire ni écrire ou avec une instruction insuffisante.

Proposition

89. Le projet proposé constituerait un plan pilote permettant le transfert d'idées. Ses deux parties s'appliquent à la fourniture du matériel correspondant aux méthodes préconisées et la formation des enseignants est destinée à la fois à produire ce matériel et à l'utiliser. Il s'agirait de la création d'un atelier de formation pouvant recevoir jusqu'à 15 enseignants, de leur formation à la production et à l'utilisation des ensembles pédagogiques appropriés à l'utilisation à l'école ou à la maison, de la préparation proprement dite d'un certain nombre de ces ensembles, de la préparation d'un manuel à usage général et de l'élaboration de propositions en vue de l'introduction générale des méthodes nouvelles. Cette tâche serait facilitée par la présence d'un pédagogue étranger convenablement formé qui aurait accès à du matériel provenant d'autres pays pour les démonstrations nécessaires.

Arrangements institutionnels

90. Il est proposé que, sous réserve de l'approbation des directeurs des écoles, le bureau du programme soit installé dans les locaux où sont regroupées les écoles de Bireh/Ramallah, où l'on dispose de l'espace et du matériel nécessaires pour les cours et l'administration du projet et de l'aide des universités installées à proximité. Le projet devrait durer une année scolaire et il est proposé de demander à l'UNRWA de fournir au moins un expert de la méthode d'enseignement prévue. Il faudrait aussi demander à une université palestinienne d'autoriser un de ses professeurs à travailler à temps partiel avec les responsables du projet et demander à une école convenablement choisie d'autoriser le détachement de certains membres de son personnel, et notamment prier la Friends School de fournir un directeur à temps partiel et un coordinateur du projet.

Budget provisoire

91. Les coûts sont évalués comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Traitements et salaires du personnel administratif et du personnel enseignant	35 000
Autres frais administratifs et frais de voyage	24 000
Total	<u>59 000</u>

/...

24. Publications concernant l'histoire et la culture palestiniennes

Situation actuelle

92. Depuis bien des années, le conflit arabo-israélien suscite le plus grand intérêt des dirigeants et des peuples de la plupart des pays. Si ce conflit n'est pas toujours bien compris, c'est notamment parce que ce qui est écrit à ce sujet l'est par des étrangers plutôt que par les Palestiniens eux-mêmes. Sous l'occupation, les Palestiniens sont privés en grande partie de leurs droits à l'éducation, à la connaissance et à l'expression. Un programme de publications s'impose si l'on veut que la situation soit connue sous son vrai jour.

Proposition

93. Il est proposé d'élaborer un plan détaillé pour réformer, moderniser et élargir la portée de la recherche afin de permettre aux intellectuels palestiniens de prendre la tête dans les domaines suivants : archéologie, arts, littérature, poésie, littérature enfantine, personnalités et héros palestiniens, histoire politique, histoire urbaine et relations politiques. Ces questions seront à traiter au moyen de livres, de documents, de films documentaires, de bibliographies et d'une encyclopédie. Les programmes exigeront des travaux sur le terrain et des recherches universitaires.

Arrangements institutionnels

94. En raison de la complexité et de l'importance du programme prévu, il sera nécessaire de convoquer une conférence préparatoire chargée d'établir les priorités, d'élaborer le programme de travail et de parvenir à un accord sur sa répartition entre les diverses organisations et personnes. Les participants comprendront des représentants de l'Organisation de libération de la Palestine, de diverses universités et instituts s'occupant de recherche sur les problèmes palestiniens, d'organisations non gouvernementales, d'organismes donateurs et d'auteurs, chercheurs et savants à titre individuel. Le plan comprend : a) un programme à court terme de publication d'environ 30 titres; b) un programme à moyen terme pour la publication de 100 titres et d'un ou plusieurs films documentaires; et c) un programme à long terme comprenant une encyclopédie palestinienne, une bibliographie détaillée et un film de 90 minutes (ou trois films de 30 minutes chacun).

Budget provisoire

95. Les coûts sont évalués comme suit :

Dollars des Etats-Unis

Court terme	97 000
Moyen terme (films non compris)	500 000
Long terme	2 000 000

/...

25. Création et entretien de systèmes d'information

Situation actuelle

96. Le territoire palestinien occupé a fait l'objet d'un grand nombre d'enquêtes et de recherches depuis de nombreuses années et il existe un besoin urgent de créer une base de données indigène pour faciliter ces activités et aussi pour fournir des informations qui serviront à l'élaboration de projets pour l'avenir. Actuellement, une grande partie des recherches, notamment en dehors du territoire, doit s'appuyer sur des données israéliennes qui, même lorsqu'elles sont disponibles, ne le sont pas sous une forme appropriée à une grande partie des recherches entreprises.

Proposition

97. Il est projeté de fournir des renseignements spécialisés et des services de consultation, de faciliter la recherche et le développement en tant qu'activités locales, d'améliorer la principale base de données pour la planification, de fournir une source permettant de remplacer les données israéliennes actuelles et de créer d'autres voies d'acheminement des informations. Pour atteindre ces buts, il faudrait créer un organisme de coordination chargé de contrôler les centres d'information existants, développer ceux qui existent et en créer d'autres, selon les besoins. Cet organisme dispenserait des renseignements et des connaissances techniques soit à un prix symbolique soit à un prix approprié, mettrait au point un système de mise à jour et de présentation des données tenant compte de l'évolution des circonstances et publierait un bulletin statistique trimestriel sur le territoire palestinien occupé. Le personnel qualifié nécessaire est aisément disponible. Il est recommandé de mener une étude préparatoire et de constituer un comité de coordination dont les membres seraient fournis par les institutions existantes et d'autres organismes appropriés. L'étude préparatoire doit permettre de déterminer les lacunes à combler et les secteurs à renforcer. Le comité de coordination serait chargé de déterminer l'activité des divers centres, le mode de rassemblement de données, le stockage, etc., ainsi que la préparation du rapport trimestriel. Il serait chargé d'obtenir et de fournir le matériel et le logiciel destinés à être utilisés par les ordinateurs du centre, afin d'assurer la compatibilité. Il est proposé aussi que, dans la mesure du possible, les centres soient établis dans des institutions existantes ou se fondent sur ces institutions.

Arrangements institutionnels

98. Il conviendrait de créer aussitôt que possible un comité de coordination et il est recommandé que ce comité soit l'organisme par l'intermédiaire duquel le projet sera exécuté.

Budget provisoire

99. Le coût de l'étude préparatoire serait de l'ordre de 10 000 dollars et les dépenses du comité de coordination pour la première année seraient de 12 000 dollars. Les résultats de l'étude préparatoire permettront de déterminer le coût effectif de la modernisation des centres existants et de la création des nouveaux centres.

26. Matériaux de construction à bon marché

Situation actuelle

100. Le territoire palestinien occupé connaît une pénurie grave de matériaux de construction à bon marché qui permettraient de répondre aux besoins de logements (évalués actuellement à 78 000 unités, ce qui correspond à une surface totale de 10 millions de mètres carrés) et d'autres bâtiments pour les services, l'industrie et l'agriculture. On prévoit que cette pénurie s'aggravera encore avec le retour prévu de Palestiniens, l'accroissement naturel de la population et les améliorations escomptées des conditions de logement et d'existence. Il est donc urgent d'adopter des politiques qui permettront de réduire l'importation de matériaux de construction tels que l'acier, le bois et le ciment et d'accroître en conséquence l'utilisation de matériaux locaux à bon marché, tels que le calcaire, qui peut être utilisé dans la construction, sous forme de pierre calcaire, marbre, ciment, plâtre et pierre à chaux. Ces matériaux permettront de créer diverses industries, et il serait possible de produire immédiatement des éléments préfabriqués en béton armé.

Proposition

101. Il est proposé de créer une usine qui produirait des matériaux et des éléments de construction à bas prix. Cette usine comprendra les unités de production ci-après : a) production de blocs de ciment répondant à des caractéristiques spéciales pour les murs et les toitures; b) production d'éléments préfabriqués en béton ordinaire et en béton armé pour portes, cadres de fenêtres et toitures; c) production de pierre à chaux et de pierre à plâtre; d) production de blocs Y-tong; et e) production en masse de portes et de fenêtres répondant à des caractéristiques techniques spéciales. Ce projet offrira la possibilité d'aider la population à construire elle-même ses maisons d'habitation et d'autres bâtiments, tout en permettant une utilisation effective et économique des matériaux de construction locaux, de réduire les importations coûteuses et de mettre au point des méthodes spécialisées de construction. La mise au point des procédés de fabrication de certains des matériaux de construction, tels que le ciment, la pierre à plâtre et la pierre à chaux, pourrait exiger plusieurs années; toutefois, le projet peut démarrer avec une unité de production d'éléments préfabriqués en béton et en béton armé dans le délai d'un an environ. L'unité de production peut être implantée dans plusieurs secteurs industriels des villes principales, ce qui permettra d'utiliser l'infrastructure existante et de faire des économies de frais de transport.

Arrangements institutionnels

102. Actuellement, il n'existe aucune institution spécialisée locale capable d'exécuter le projet. Il est proposé d'en confier l'exécution à un organisme approprié des Nations Unies auquel serait associée une organisation locale à titre de contrepartie à Jérusalem-Est, ce qui offre le plus de facilités en matière de communications et de transport. Les capacités et les connaissances techniques locales doivent être utilisées au maximum. Comme le projet donnera lieu à l'utilisation de matières premières du secteur minier, il faudra obtenir une licence d'exploitation des autorités militaires israéliennes.

/...

Budget provisoire

103. Le montant estimatif du budget annuel serait le suivant :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Traitements et salaires et rémunération des consultants	228 000
Mobilier, équipement et fournitures	35 000
Loyer, transports et frais d'exploitation	44 000
Imprévus	30 000
Total	<u>337 000</u>
